

**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE
ET DES ARCHIVES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, qu'une assemblée publique de consultation se tiendra, le **mardi 5 novembre 2024, à 18 h**, à la mairie de Contrecœur située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, province de Québec, J0L 1C0, tel que le requiert l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1)* suite à la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble ci-après désigné :

DM-2024-143 – 4684, rue Joseph-Lamoureux, Contrecœur, province de Québec, J0L 1C0 - Lot 6 295 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères

QUE l'objet de la demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville de Contrecœur de la manière suivante :

- Autoriser l'implantation d'une remise dont la distance entre la limite de terrain latérale et la remise est de 0,66 mètre plutôt que 0,75 mètre pour l'immeuble situé au 4684, rue Joseph-Lamoureux, le tout tel que prescrit.

QUE lors de cette séance, le conseil entendra les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure.

Attesté à Contrecœur, le 15 octobre 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière



**DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE
ET DES ARCHIVES**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Magalie Hurteau, agissant en ma qualité de greffière pour la Ville de Contrecœur, ayant mon domicile professionnel au 5000, route Marie-Victorin à Contrecœur, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation pour la demande de dérogation mineure 2024-143.

En affichant ledit avis sur le panneau
d'affichage intérieur à la mairie
le 15 octobre 2024;

En le publiant sur le site internet de la Ville de Contrecœur
le 15 octobre 2024.

Attesté à Contrecœur, ce 15 octobre 2024.



Me Magalie Hurteau,
Greffière

